



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2010

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Christine COCHET et Valérie CARPIN - Mrs Michel BATTISTELLA -

Pierre DUPORT - Fabrice GALLET - Laurent JOLY et Roland MOISSET, Conseillers

Municipaux.

Absents : Mme Marie-Françoise PASCAL - Mrs Alain BOUVET – Eric CURTET - et Bruno FORT

Pouvoirs : Mme PASCAL à Mme CARPIN – Mr FORT à Mr MASLANKIEWICZ et

Mr BOUVET à Mr BONNARD

Secrétaire de séance : Fabrice GALLET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Convention avec la société ITAS TIM pour l'installation d'un relais TNT à Chazy

➤ **Informations diverses**

- Point sur les travaux en cours
- Compte rendu de la réunion de la commission voirie
- Rapport « Inspection Hygiène et Sécurité »

➤ **Questions diverses**

Mr Fabrice GALLET est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 30 septembre : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibérations :**

- La société ITAS TIM propose d'installer une antenne permettant la réception de la TNT pour les habitants de Chazey et Penaye déjà connectés au relais de Chazey. La mise à disposition du relais existant - implanté dans la cour de l'ancienne école de Chazey - se ferait moyennant une redevance annuelle de 1000 euro. La convention serait conclue pour une durée de 12 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité. Mr le Maire est autorisé à signer la convention avec la société ITAS TIM.

➤ **Informations :**

- Point sur les travaux en cours :

↳ Travaux d'eau potable à Cressieu : la 1^{ère} tranche est achevée (de la route de Ceyzérieu à la salle des fêtes). Les travaux de la 2^{ème} tranche débutent et vont jusqu'à

la route de Vaux. La traversée du village devrait être terminée autour du 15 novembre. Tout se déroule au mieux et la population se montre satisfaite.

↳ Construction du groupe scolaire : Compte rendu par Mr Bonnard de la réunion qui s'est tenue en mairie le lundi 18 octobre.

Les résultats des sondages confirment que le sol est instable ce qui entraîne des difficultés pour l'implantation du bâtiment.

Des sondages complémentaires seront effectués pour faire le choix final en fonction des deux options proposées : soit construire le bâtiment sur un radier, soit planter des pieux à 5/6 m de profondeur afin d'atteindre la couche de sol dur.

La plus-value est d'ores et déjà estimée à 70.000 €.

Le devis relatif à l'aménagement des abords s'élève à environ 200.000 €.

↳ Station d'épuration de Cressieu :

Toujours dans l'attente des résultats de la recherche des eaux claires parasites

● Compte rendu de la réunion de la commission voirie par Mr Perraud.

La commission s'est déplacée dans les différents hameaux.

- ✓ Zone de Penaye : pose de panneaux et aménagement de la circulation.
- ✓ Rotherod : limitation du tonnage des véhicules qui empruntent le pont dit de la pie qui chante à 3T5 pour ne pas aggraver sa dégradation.
- ✓ Pré fleuri : prévoir la réfection du mur de soutènement de la chaussée.
- ✓ Route de Cuzieu : carrefour à aménager pour réduire la vitesse des véhicules

● Rapport « Inspection Hygiène et Sécurité » par Mr Bonnard.

Plusieurs points sont mis en évidence en ce qui concerne la sécurité des agents techniques. Mr Bonnard indique que certaines mesures ont déjà été prises : achat de vêtements, formations ...

Une réunion avec les adjoints s'est tenue au garage municipal pour faire le point sur le matériel à renouveler ou mettre aux normes.

● Rapport de l'inspection des ponts diligentée par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey.

La commune compte 4 ponts qui ont fait l'objet d'un contrôle. Mr Bonnard communique les estimatifs de travaux à prévoir pour leur réfection, sachant que ces travaux sont à prévoir dans le temps :

- La pie qui chante = 70.000 € HT
- L'Abbaye = 70.000 € HT
- Pont sur le canal près de l'école = 12.000 € HT
- Pont double (école primaire) = 40.000 € HT

➤ Questions Diverses :

- Fabrice Gallet s'étonne de la subvention accordée par le Conseil Général au titre des fouilles archéologiques à la grotte de l'Abbaye (60.000 €).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 octobre 2010.

Chazey-Bons, le 30 octobre 2010

Le Maire, Didier BONNARD